



Probleme de chéneau.eaux pluviales se deversant chez moi

Par **momo**, le **07/07/2010** à **11:56**

Bonjour, Mon voisin a branché le chéneau d'écoulement de son toit sur le chéneau de mon appentis . Suis je dans mon droit si je démonte ce chéneau?
Dois je lui faire un courrier pour le mettre en demeure de démonter cela ? Merci de me répondre

Par **elydaric**, le **19/07/2010** à **11:40**

Bonjour,

Pourquoi déjà ne pas en parler avec votre voisin ? Normalement, chaque propriétaire doit recueillir les eaux de pluies qui s'écoulent de ses toitures. Je ne vous conseille pas de démonter le chéneau avant de lui en parler...simple question de bon voisinage !